



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 66576

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de remboursement par la sécurité sociale des frais de déplacements en véhicule personnel. En effet, si certaines caisses primaires d'assurance maladie, dans un souci de maîtrise des dépenses de santé, incitent leurs adhérents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements médicalement justifiés, il semble que des différences importantes en termes de remboursement privilégient l'usage des ambulances ou des véhicules sanitaires légers. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner son point de vue à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66576

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5524